

COMMUNE DE SOUAL

Séance du 25 mars 2013

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le vingt cinq mars à 18H30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel AURIOL, Maire.

Etaient présents : MM. MMES, ALBOUY, AURIOL, AUDOYE, BELLOC, BEYAERT, CARLES, CERESOLI, GARRIC, GAYRAUD, JAURES, LAFONT, MARCATO, MILLET, NOLIN, RODIERE, ROUX.

Absents excusés : M. ALIBERT, M. PAGES (pouvoir à M. RODIERE), M. GOUT (pouvoir à M. AURIOL).

Date de convocation : 19 mars 2013.

Désignation d'un secrétaire de séance : M. Yves MARCATO est désigné comme secrétaire de séance.



DEL 2013/34 – Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

DEL 2013/35 – Budget - vote des taxes


M. BELLOC, chargé des finances communales indique que la simple augmentation des bases d'imposition apportera à la commune un gain de 24 959 €.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2013, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 565 080 €, à savoir sans les allocations compensatrices 521 559 €.

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,


Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

 **DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2012 et de les reconduire à l'identique sur 2013 soit :

· Taxe d'habitation =	8,33 %
· Foncier bâti =	18,47 %
· Foncier non bâti =	59,88 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la Loi de Finances.

Pour 2013, la revalorisation nationale des bases a été fixée à 1,8 %.

 **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

DEL 2013/36 – Traverse de Soual - tranche 3 - proposition d'avenant n°1, Lot 1

Vu le marché signé en date du 13 février 2012 avec l'entreprise EIFFAGE dans le cadre des travaux de la traverse de Soual, tranche 3, lot 1, marché visé en date du 13 février par la Sous-Préfecture de Castres,


Vu la nécessité de réhabiliter un tronçon supplémentaire de réseau d'assainissement en eaux usées d'une longueur de 50 m et de revêtir en résine gravillonnée une portion de chaussée de la RD 926 aux abords de l'église,


Vu la proposition d'avenant pour un montant H.T. de 24 049,60 €, TTC 28 763,32 €

Monsieur le Maire propose d'approuver l'avenant n° 1,

Après délibération, le Conseil Municipal à la majorité (2 abstentions),

 **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire.

 **AUTORISE** Monsieur le Maire signer l'avenant et toutes pièces s'y rapportant.

 **MANDATE** Monsieur le Maire pour toutes démarches relatives à cette affaire.


QUESTIONS DIVERSES


DEL 2013/37 – Recrutements jeunes été 2013


Vu les nécessités de remplacement du personnel technique pendant les congés d'été, il est proposé d'employer un ou plusieurs jeunes, scolarisés ou étudiants, originaires de SOUAL, non inscrits à Pôle Emploi, sur la période du 1^{er} juillet au 7 septembre 2013. La durée du poste serait de dix semaines, pour un équivalent temps plein.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

 **DECIDE** d'ouvrir un poste d'adjoint des services techniques équivalent à 1 temps complet sur un Contrat à Durée Déterminée, à compter du 1^{er} juillet et jusqu'au 7 septembre 2013.

 **PRECISE** que la période de recrutement pourra varier en fonction du nombre de recrutement ou des nécessités de service et ce dans la limite d'un équivalent temps plein pour dix semaines.

 **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ces recrutements.

Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2013.

DEL 2013/38 – PAVE - désignation des membres du comité de pilotage

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, pose un certain nombre d'obligations pour les communes en matière d'accessibilité. L'accès « à tout pour tous » ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 octobre 2012, DEL : 2012-44-Elaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) ;

Considérant la nécessité de mettre en place un comité de pilotage ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

✚ **DESIGNE**, avec leur accord, M. Pascal BEYAERT, Mme Catherine ALBOUY, M. Irénée GARRIC en tant que membres titulaires du comité de pilotage.

✚ **DIT** que diverses associations ou organismes ayant un intérêt direct à l'élaboration de ce programme seront invités à participer à ce comité.

✚ **MANDATE** Monsieur le Maire pour toutes démarches relatives à cette affaire.

DEL 2013/39 – CCSA - Information sur les chantiers jeunes

La Communauté de Communes Sor et Agout organise cette année deux chantiers loisirs jeunes. Le premier aura lieu aux vacances de printemps. Ce sera une collecte de vêtements en partenariat avec « Le Relais ». Le deuxième chantier aura lieu en juillet. Il concernera des travaux de remise en état de site.

DEL 2013/40 – Point sur le dossier « garage Lassalle »

Le Groupe ANTEA va présenter un scénario de dépollution possible aux vus des derniers résultats. Tous les puits aux abords du garage Lassalle sont propres, non pollués. Par contre, le site lui-même est pollué.

LEVÉE DE SEANCE : 20 heures 12

DELIBERATIONS	THEME
DEL2013/34	Compte rendu réunion précédente
DEL2013/35	Budget - vote des taxes
DEL2013/36	Travers de Soual tranche 3 - proposition d'avenant n°1, Lot 1
DEL2013/37	Recrutement de jeunes saisonniers été 2013
DEL2013/38	PAVE - désignation des membres du comité de pilotage
DEL2013/39	CCSA - Information sur les chantiers jeunes
DEL2013/40	Point sur le dossier « garage Lassalle »

Ainsi fait et délibéré le 25 mars 2013

NOMS et PRENOMS	SIGNATURE	NOMS et PRENOMS	SIGNATURE
AURIOL MICHEL		GOUT FRANCIS	
ALBOUY CATHERINE		JAURES BERNARD	
ALIBERT JEAN-LUC		LAFONT ANNE	
AUDOYE LUCIEN		MARCATO YVES	
BELLOC MARCEL		MILLET ANNIE	
BEYAERT PASCAL		NOLIN JEAN-PIERRE	
CARLES MARIE-CLAIRE		PAGES JULIEN	
CERESOLI ALAIN		RODIERE BERNARD	
GARRIC IRENEE		ROUX PIERRE	
GAYRAUD CRISTELLE			